

Délibération du Conseil Municipal
Commune de LAUZERTE**D.2023-15**
ACTE : 7.1.2

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE
MRS, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME NEGRE À BASSO-GUICHARD
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOE, MME BOURCIER

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/04/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Sous la présidence de M. Fernand ZULIAN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	-1 579 052.93 €
Recettes :	1 669 714.70 €
Résultat de clôture :	90 661.71 €
Résultat reporté :	385 950.38 €
Résultat cumulé :	476 612.15 €

Investissement

Dépenses :	- 607 308.37 €
Recettes :	985 106.16 €
Résultat de clôture :	377 797.79 €
Résultat reporté :	- 413 421.96 €
Résultat cumulé :	- 35 624.17 €
Restes à réaliser dépenses :	- 1 275 349.95 €
Restes à réaliser recettes :	1 004 551.81 €
Résultat :	- 306 422.31 €

Hors de la présence de M. François LE MOING, Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le compte administratif du budget communal **2022**

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



L'Adjoint
Fernand ZULIAN